

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **19 mai 2014**

Décision n° **B-2014-0046**

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : Institution d'une servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées dans une parcelle située lieu-dit Sisoux et appartenant aux consorts Tisseur - Approbation d'une convention

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 12 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mai 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, M. Crimier, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Desbos.

Absents excusés : M. Rousseau (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : MM. Barral, Vesco.

Bureau du 19 mai 2014**Décision n° B-2014-0046**

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Institution d'une servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées dans une parcelle située lieu-dit Sisoux et appartenant aux consorts Tisseur - Approbation d'une convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

La Communauté urbaine de Lyon se propose de réaliser un collecteur d'eaux usées de diamètre 400 millimètres à La Tour de Salvagny, lieu-dit Le Jacquemet et Sisoux, ces travaux s'inscrivant dans le cadre du doublement de la station de relèvement.

A cet effet, il sera implanté dans une bande de 5 mètres de largeur maximum sur une longueur de 140 mètres, une canalisation publique sous la propriété appartenant aux consorts Tisseur située à la Tour de Salvagny, lieu-dit Sisoux et cadastrée AK 69.

Les consorts Tisseur accepteraient l'institution de cette servitude, à titre purement gratuit, étant entendu que la Communauté urbaine prendrait en charge la remise en état des lieux endommagés par les travaux ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'institution, à titre gratuit, au profit de la Communauté urbaine de Lyon, d'une servitude pour le passage d'une canalisation publique d'eaux usées, sous la parcelle cadastrée AK 69 située lieu-dit Sisoux à La Tour de Salvagny et appartenant aux consorts Tisseur dans le cadre de la réalisation d'un collecteur d'eaux usées,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et lesdits propriétaires concernant l'institution de cette servitude.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette convention.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2014 - compte 6227 - opération n° 2P19O2180, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mai 2014.